

LYON ET SA RÉGION

Vendredi 5 juin 2009
Le Progrès



Réunis hier matin (à gauche), les trois syndicats appellent à durcir le conflit, pour venir à bout d'un malaise chez les soldats du feu qui dure depuis plusieurs années déjà / X. B et D. L

ès-midi.
d'abord
erche et

RL

Menace d'une grève illimitée chez les pompiers du Rhône

Depuis quelques jours, le dossier de la vente de 180 logements de fonction a mis le feu aux poudres. Hier soir, syndicats et direction restaient sur leurs positions et le conflit pourrait se durcir

« Lorsque je suis de repos, il faut maintenant que je demande l'autorisation d'un officier pour entrer dans la caserne. Les règles se durcissent et on n'a plus le sentiment d'être dans une famille. Ceux qui ont décidé cela ne sont pas des pompiers, ou ils n'en ont en tout cas plus l'esprit ».

Un peu désabusé, mais pas encore résigné ce pompier qui travaille à Gerland. Ce matin, comme beaucoup de ses collègues, il assistera à une

assemblée plénière qui fait suite à un préavis de grève illimité déposé par les trois syndicats: CGT, SUD et CFTC.

Des logements qui servaient aux jeunes en début de carrière

La réunion de la dernière chance, durant laquelle les syndicats feront le point avec la base sur leurs derniers échanges avec la direction du SDIS (Service Départemental

d'Incendie et de Secours), avant peut-être de passer à l'action.

C'est vendredi dernier que la situation a dégénéré lors d'une réunion avec Michel Mercier, président du SDIS. La décision de la direction qui envisage de se séparer, à l'horizon 2013, de 180 des 250 logements de fonction, a été très mal accueillie. Les sites de Villeurbanne, La Duchère et Gerland seraient concernés. Ces logements servaient essentiellement aux jeunes en début

de carrière. « On a été mis devant le fait accompli et ces logements représentent le dernier bastion d'avant la départementalisation. Ce dossier, c'est la goutte d'eau », note Gilbert Lebrun au nom de l'intersyndicale. Le malaise ne date en effet pas du 29 mai, et ne s'est même jamais réellement dissipé depuis 1999, et la reprise de la compétence des pompiers par le conseil général. « Il y a un mal-être chez les pompiers. Les règles se durcissent, le management est

orienté vers la sanction avant une discussion d'homme à homme et surtout, la direction ne veut pas entendre parler de cycle de travail. Il en résulte de la fatigue et une absence de visibilité qui s'ajoutent à un métier déjà anxiogène par nature ».

Hier après-midi, un ultime échange a eu lieu entre les syndicats et la direction. Notamment sur le dossier épineux des logements, que la direction a retiré : « Nous conservons les appartements mais

nous appliquons le décret qui prévoit une majoration des heures des bénéficiaires de logements. Soit 2 840 heures au lieu de 1 607 », explique le colonel Delaigue, directeur du SDIS. La majoration est acceptée par les syndicats, mais pas dans les mêmes proportions : eux proposent 2 250 heures, ce qui correspond à un régime intermédiaire. Hier, chacun restait sur ses positions. La journée pourrait être houleuse.

Xavier Breuil

Du 14-Juillet à l'absentéisme, les autres raisons du conflit

A l'évocation d'un mal-être chez les pompiers, le colonel Serge Delaigue oppose une certaine incompréhension : « Depuis 99, nous avons mené de grandes réformes sociales qui garantissent notamment un nombre d'heures travaillées. Hormis environ 150 personnels qui ont opté volontairement pour un autre régime, les pompiers assurent trois gardes de 12 heures chaque semaine. Ils ont aussi un plan de carrière : n'importe quel sapeur, qui gagne 1 500 euros nets en entrant en formation, finira au grade d'adjudant-chef avec un salaire de 2 600 euros nets. Les corps qui ont

mené ces deux chantiers se comptent sur les doigts de la main. Et puis on fait un métier extraordinaire. Même si on peut toujours améliorer les choses, Peut-on se plaindre de façon exagérée ? »

Les bals du 14-Juillet maintenus, mais réglementés

Il y a deux mois, une nouvelle réglementation interdisant la vente d'alcool lors de la Sainte-Barbe et du bal du 14-Juillet, avait fait couler beaucoup d'encre chez les hommes du feu. Les syndicats espéraient au moins

sauver leur bal et un consensus a été plus ou moins trouvé : une convention valant chaque année la caserne organisatrice à sa direction, avec la possibilité de vendre des alcools légers (vin et bière) de 21 heures à 2 heures. Autrement dit, la convention peut être remise en cause au moindre incident.

Les autres raisons du conflit portaient sur l'absentéisme. La direction jugeait ce poste excessif et envisageait des retenues, mêmes modiques, de salaire. Tollé chez les syndicats, qui rappellent que les 4 % d'absentéisme n'ont rien de

dramatique. La direction a finalement retiré le dossier et accepté le lancement d'une étude psycho-sociale. Quant au management jugé un peu dur, l'absence de cycles de travail, le colonel Delaigue oppose quelques chiffres : « il y a 6 000 pompiers dans le Rhône entre les professionnels et les volontaires. S'il y a 10 ou 15 sanctions dans l'année, c'est le bout du monde. Quant aux horaires, chaque pompier connaîtra fin juin ses gardes d'octobre à janvier. On ne peut pas faire plus, mais cela laisse quand même le temps de s'organiser ».

X.B

Sans incidence sur les interventions

Une grève des pompiers, ce n'est pas forcément habituel et cela crée comme un sentiment d'inquiétude chez les citoyens.

Que ces derniers se rassurent. Lors d'une grève, des personnels sont réquisitionnés afin d'avoir les effectifs minimum et comparables à une journée normale. Et comme il y a toujours des pompiers non grévistes, ces derniers viennent s'ajouter aux effectifs. « Cela semble paradoxal, mais il y a plus de monde dans les camions les jours de grève que les jours normaux », sourit un syndicaliste. Bref, toutes les interventions sont assurées normalement et la grève ne touche pas non plus les opérations de manœuvre ou de

formation, qui sont scrupuleusement respectées.

A l'instar des surveillants de prison, les pompiers ont le droit de manifester, mais lors de leurs journées de repos. Un règlement leur interdit également de matérialiser leur grève, dans les locaux ou sur les véhicules, comme cela était le cas en 2002 lors d'un conflit qui avait marqué les esprits après de violentes échauffourées avec les CRS autour de la préfecture. « On ne souhaite pas de violence, mais les gens sont remontés », note un officier. Pour le moment, les actions de terrain sont dans les esprits à défaut d'être planifiées. Mais les heures qui viennent seront déterminantes.

X.B